

Réunion du Conseil Municipal

Séance du vendredi 27 octobre 2017

L'an deux mille dix-sept et le vendredi vingt-sept octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni dans la salle habituelle de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel MEYNADIER, Maire de Rousses.

Étaient présents : Daniel MEYNADIER, Daniel GIOVANNACCI, Eliette VALAT, Bernard AEBERHARD, Michel AGRINIER, Jean BOUTELLIER, André CHABAL, Elie COUDERC, Claire GINIER, Claude GRELLIER.

Procuration : Jean-Paul MARTIN à Daniel GIOVANNACCI

Absent :

Monsieur Claude GRELLIER a été nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Adoption du compte rendu du Conseil Municipal du 25 août 2017

Le compte-rendu du conseil Municipal du 25 août 2017, après des modifications de forme et de syntaxe, est adopté à l'unanimité

Délibération demande d'ouverture ligne de trésorerie à la Caisse d'Épargne

La réhabilitation du bâtiment communal est une opération lourde qui s'étale sur 2 exercices, en 2017 nous enregistrons le paiement de la quasi-totalité des travaux aux entreprises, de la TVA et la perception d'une fraction de la subvention accordée par le Conseil Départemental. En 2018, nous percevrons le reliquat de la subvention du Département, l'intégralité de la DETR attribuée par l'Etat et le reversement d'une partie importante de la TVA. Ce calendrier a conduit notre commune à puiser dans sa trésorerie pour faire face à ses engagements. Pour retrouver de la souplesse de fonctionnement, Mr le Maire propose au Conseil Municipal d'ouvrir une ligne de trésorerie de 50 000 € sur une période de 1 an, de contacter la Caisse d'Épargne pour qu'elle nous communique les conditions de sa réalisation. Etant entendu qu'une ligne de trésorerie qui a un fonctionnement différent d'un emprunt permet à la collectivité d'avoir un droit de tirage sur la trésorerie octroyée par la banque et de ne payer que pour l'argent qu'elle utiliserait.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'ouvrir une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Épargne Languedoc Roussillon

Décisions modificatives sur budgets : Principal, Via Ferrata, Transport Tapoul

Après avoir exposé la nécessité de procéder au vote de crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements de comptes, Mr le Maire propose d'approuver les décisions modificatives suivantes :

➤ **Décision Modificative 2017 – 001 Budget Principal commune**

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6688	Autres	90.00	
63512	Taxes foncières	- 90.00	
TOTAL :		0.00	0.00

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2151 - 9036	Réseaux de voirie	1100.00	
10226	Taxe d'aménagement		823.00
10222	FCTVA		-123.00
165	Dépôts et cautionnements reçus		400.00
TOTAL :		1100.00	1100.00
TOTAL :		1100.00	1100.00

➤ **Décision Modificative 2017 – 001 Budget Via Ferrata**

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	277.00	
70632	Redevances services à caractère loisir		277,00
TOTAL :		277.00	277.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		277.00	277.00

➤ **Décision Modificative 2017 – 001 Budget Transport Tapoul**

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
023 (042)	Virement à la section fonctionnement	11.00	
6066	Carburants	1038.70	
613	Locations, droits de passage, servitude	1800.00	
6156	Maintenance	1196.00	
621	Personnel extérieur au service	- 1590.70	
706	Prestations de services		2455.00
TOTAL :		2455.00	2455.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2158	Autres matériels d'exploitation	11.00	
021 (040)	Virement de la section fonctionnement		11.00
TOTAL :		11.00	11.00
TOTAL :		2466.00	2466.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Délibération modification des statuts de la communauté des communes Gorges Causses Cévennes dans le cadre de la loi NOTRe et du droit commun

La Communauté des Communes Gorges Causses Cévennes a engagé dès le printemps 2017 avec l'aide de cabinets spécialisés des travaux de mises en conformité des compétences en regard du Code général des collectivités territoriales et de la NOTRe avec pour objectif de définir l'intérêt communautaire, de clarifier et de classer les compétences en trois catégories : Les compétences obligatoires, les compétences optionnelles et les compétences facultatives. Le rendu de ces travaux a été transmis à la Communauté des Communes Gorges Causses Cévennes avec l'ajout de 2 dispositions relatives au fonds de concours et l'adhésion à des syndicats mixtes.

Le 28 septembre le Conseil Communautaire par délibération s'est prononcé favorablement au transfert de nouvelles compétences et la modification des statuts communautaires sur laquelle les conseils municipaux des Communes membres sont appelés à se prononcer.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve la modification des statuts communautaires de la Communauté de communes Gorges Causses Cévennes et notamment le transfert de nouvelles compétences à l'unanimité.

Délibération subventions à des associations

Le 6 septembre dernier l'ouragan Irma frappait St Barthélémy et Saint Martin, depuis un appel à la solidarité nationale a été lancé et organisé, Mr le Maire propose que notre commune verse une contribution à l'adresse des sinistrés de cette catastrophe climatique.

Le Conseil Municipal ayant débattu de cette proposition décide à l'unanimité d'octroyer une subvention de 200 € qui sera versée à la Croix Rouge au bénéfice des sinistrés de l'ouragan Irma.

Recrutement agent technique polyvalent

Lors de sa dernière séance, Mr le Maire a informé le Conseil Municipal de la mise en disponibilité pour convenances personnelles de l'agent technique polyvalent Mr Jérémie PERMEZEL à compter du 13 octobre 2017. Nous avons fait paraître une offre d'emploi dans la Lozère Nouvelle afin de procéder au recrutement d'un agent au grade d'Adjoint technique territorial à temps complet. La commission recrutement a reçu le 20 octobre 2017, les quatre postulants, à l'issue des entretiens d'embauche, les membres de la commission présents ont décidé à l'unanimité de retenir la candidature de Marc HERAIL et de proposer au Conseil Municipal de l'embaucher.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 8 voix pour et 3 abstentions (Michel AGRINIER, Elie COUDERC et Claude GRELLIER) a décidé de recruter Mr Marc HERAIL au grade d'Adjoint Technique Territorial en qualité de fonctionnaire stagiaire à compter du 1^{er} janvier 2018.

Courrier reçu de Monsieur et Madame Geuljans

Mr le Maire donne lecture d'une lettre de Mr et Me Geuljans en rapport avec l'école, le Conseil Municipal prend acte de ce courrier.

Délibération demande de subvention extension salle polyvalente et rénovation des menuiseries dans le cadre des économies d'énergie (Région, Contrats Territoriaux, DETR 2018)

Lors de la mise en place par le Conseil Départemental de la Lozère de la démarche des contrats territoriaux sur la période 2015 – 2017, nous avons présenté un dossier d'extension de la salle polyvalente (42 100 € H T), afin de sécuriser la partie cuisine et projet d'amélioration notable de l'acoustique. Ce projet n'avait pas pu être retenu dans le cadre de l'enveloppe budgétaire allouée le Département. Par contre l'Etat avait consenti une subvention de 16 840 € (40%), pour laquelle nous avons demandé un report d'utilisation jusqu'à fin 2018.

Mr le Maire propose de représenter le projet d'extension lors de la négociation des contrats territoriaux 2018 – 2020, en y ajoutant le remplacement des menuiseries existantes (22 433 € H T) dans le cadre des économies d'énergie.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

Solliciter une subvention la plus élevée possible auprès du Département de la Lozère dans le cadre des contrats territoriaux 2018 – 2020 pour l'extension de la salle polyvalente et la rénovation des menuiseries existantes dans le cadre des économies d'énergie pour un projet global de 64 533 € H T

Solliciter une subvention la plus élevée possible auprès de la Région Occitanie dans le cadre des contrats territoriaux 2018 – 2020 pour l'extension de la salle polyvalente et la rénovation des menuiseries existantes dans le cadre des économies d'énergie pour un projet global de 64 533 € H T

Solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2018 au taux de 40% sur un montant de 22 433 € H T pour la rénovation des menuiseries existantes dans le cadre des économies d'énergie.

Préparation des Contrats Territoriaux 2018 - 2020

Mr le Maire évoque l'ensemble des projets que nous pourrions présentés lors de la négociation des contrats territoriaux 2018 – 2020, il conviendra de les étudier et que le Conseil détermine un ordre de priorité :

- La grange appartenant à Mr Delmée et jouxtant l'école. La Commune envisage de se porter acquéreur de ce bâtiment et en a informé le propriétaire. En plus du coût d'acquisition, il y aura des travaux (remplacement de la toiture et désamiantage de l'ancienne toiture, remplacement de l'ancien plancher par une dalle ...) dont l'évaluation est en cours de réalisation.
- Voirie, s'agissant d'un contrat de 3 ans, il nous faut faire établir un devis par Lozère Ingénierie.
- Le Conseil Départemental subventionne la création ou l'aménagement de meublés destinés à la location pour les saisonniers. Nous avons un réel besoin exprimé par les moniteurs du Tapoul dont certains souhaitent habiter sur place en Juillet et Août, mais notre difficulté réside dans le fait qu'aucun bâtiment communal n'est disponible.
- Extension de la Via Ferrata, depuis sa création nous avons toujours estimé que la partie créée remplissait son rôle de Via Ferrata « familiale », mais qu'une 2^{ème} partie plus « sportive » était nécessaire pour contenter tous les publics pratiquants. Les propriétaires de la parcelle favorisant l'extension étant

d'accord pour permettre l'ancrage de 3 ou 4 points d'appuis nécessaires à sa réalisation, nous allons leur proposer une convention d'autorisation et engager un projet en relation avec la Com Com.

Questions Diverses

Contrat Local de Santé : Le poste d'agent coordonnateur de santé est financé à 66% par l'Agence Régionale de Santé. Ce financement étant remis en cause, la Communauté de Communes n'a pas repris cette compétence et la mission du coordonnateur s'achèvera le 31 décembre 2017.

Eboulement chemin communal de Massevaques : Mr Jean Loup Salzmman a adressé à la Mairie une série de photos montrant 2 éboulements distincts sur le chemin communal de Massevaques partant du trop-plein du bassin d'eau potable vers la maison de Robert Chaze. Ces 2 éboulements sont consécutifs à des travaux effectués par une entreprise sur le gîte de M et Me Laget, il faut se rapprocher de l'entreprise pour déclencher l'assurance.

Stationnement sur la D119 (lacet du temple) : Il est important de clarifier le stationnement à la hauteur du lacet du temple, l'objectif étant d'identifier et de matérialiser 2 à 3 places de stationnement, ceci pour éviter les désagréments d'un sur-stationnement et fluidifier la circulation été comme hiver.

Réfection D 907 : Pour attirer l'attention du Conseil Départemental et en particulier de sa Présidente, il faut réaliser un reportage photos sur la D 907 entre l'embranchement de Bassurels et le tunnel du Marquairès mettant en évidence les points sensibles surtout en matière de dénivellement entre les 2 côtés de route.

Information : Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier que lui a adressé l'association La Traverse. Ce courrier fait état du classement sans suite par le Procureur de la République de Mende de la procédure ouverte, relative au versement de la somme de 12 000 € à l'association « Ecole et Nature », en l'absence de toute infraction.

La séance est levée à 24 h 00.